



Le bulletin de l'Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications de **Lorraine**

## É D I T O

Édito 1

**Dossier :** 2 à 12  
**« Les sortants sans qualification de l'enseignement public en 2004 »**

Brèves 12

### OREFQ

Centre d'Affaires Libération  
 4, rue de la Foucotte - 54000 Nancy  
 Tél : 03 83 98 37 37  
 Fax : 03 83 98 98 78  
 E-mail : [contact@orefq.fr](mailto:contact@orefq.fr)  
 Site : [www.orefq.fr](http://www.orefq.fr)

Directeur de la publication :  
 Catherine FILPA

Permanents de l'OREFQ :  
 Catherine FILPA  
 Fabienne JIMENEZ  
 René KRATZ  
 Alexandre PARMENT  
 Marie-Laure ZORZIN

Imprimerie Saint-Jacques (54-Lunéville)  
 Dépôt légal : Février 2006 - ISSN : 1240-1951

*Depuis plus de quinze ans, le ministère de l'Education nationale s'efforce de limiter les sorties sans qualification du système scolaire. Par ailleurs, des dispositifs mis en place par le Ministère de la Cohésion sociale et les Conseils régionaux visent à amener les jeunes sans qualification à reprendre un processus de formation dans des contextes plus souples.*

*Cette mobilisation de la puissance publique en amont et en aval de la sortie sans qualification s'explique par le fait que l'avenir de ces jeunes peut être fortement compromis sur le marché du travail, comme les travaux nationaux l'attestent.*

*La présente publication livre des informations statistiques sur la situation lorraine, produites à partir d'une exploitation des données administratives détenues par le Rectorat de l'académie de Nancy-Metz et réalisée par les services DEEP (Division des études, de l'évaluation et de la prospective) et SAIO (Service académique d'information et d'orientation) de l'académie de Nancy-Metz et par l'OREFQ.*

*Elle fournit des chiffres clés sur le sujet et vérifie la validité de certaines hypothèses relatives aux origines de la sortie des jeunes sans qualification du système scolaire.*

# dossier

## Les sortants sans qualification de l'enseignement public en 2004

En 2004, en Lorraine, environ 2 000 jeunes sont sortis sans qualification du système scolaire. Ces jeunes, qui investissent le marché du travail sans posséder au moins un diplôme de niveau V (sortant de la dernière classe des seconds cycles professionnels courts : CAP, BEP, Mention complémentaire de niveau V), peinent à accéder à des situations stables, compte tenu des modalités de recrutement des entreprises. C'est pourquoi la réduction du nombre de sortants sans qualification scolaire est inscrite parmi les priorités des politiques publiques d'éducation<sup>1</sup>.

Les informations contenues dans la Base des Elèves Académique (BEA) ont été exploitées afin d'améliorer notre connaissance du phénomène. Malgré ses limites, cette source permet de calculer des indicateurs statistiques de référence utiles aux acteurs lorrains en charge de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques d'éducation et de formation professionnelle. Elle permet en outre de vérifier si certains constats établis sur la base de recherches maintenant anciennes en sociologie de l'école sont toujours valides.

Classiquement, la réussite scolaire est étudiée en fonction de certaines variables socioéconomiques telles que le sexe, la profession des parents, le niveau de richesse de la famille, la discipline choisie, etc. La présente publication restitue les grandes conclusions des investigations menées sur la BEA de l'année 2003/2004, pour les élèves inscrits dans les seuls établissements publics (cf. encadré n°1). Elle met à jour les déterminants des sorties précoces du système éducatif et apporte des informations sur la géographie de ces sorties.

### En 2003/2004, environ 2 000 jeunes sont sortis sans qualification de l'école en Lorraine

Durant la période d'observation retenue (2003/2004), 809 jeunes sont sortis du système éducatif en classe de 3<sup>ème</sup> et 725 en 1<sup>ère</sup> année de BEP ou de CAP, soit un effectif de 1 534 jeunes. Par ailleurs, 155 autres élèves ont fréquenté une classe de 6<sup>ème</sup>, de 5<sup>ème</sup> ou de 4<sup>ème</sup> avant de sortir des fichiers des établissements publics

de l'académie (cela ne signifie pas qu'ils sont tous déscolarisés<sup>2</sup>). Enfin, 271 autres élèves ont quitté l'école en classe de 2<sup>nde</sup> ou de 1<sup>ère</sup>, donc avant d'avoir atteint l'année terminale du cycle de formation qu'ils avaient engagé, portant l'effectif global des jeunes susceptibles de rencontrer des difficultés ultérieures sur le marché du travail à 1 960 jeunes (cf. tableau n°1).

Rappelons que cet effectif est calculé sur les seuls établissements publics, hors agriculture, en se basant sur la définition officielle des sorties sans qualification en France, définition restrictive par rapport à l'approche de l'OCDE. Les statistiques scolaires établies par le niveau central du Ministère de l'Education nationale permettent d'avoir une vision plus complète de la situation car elles incorporent l'ensemble des élèves sortants de formation initiale du cycle secondaire sous statut scolaire et par apprentissage, des établissements publics et privés du Ministère de l'Education nationale et de l'Agriculture (cf. encadré n°2). En se calant sur la définition française de la sortie sans qualification, la proportion de jeunes concernés au niveau national s'établit pour l'année scolaire 2003/2004 (statistique

1 - Loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989, Titre 1<sup>er</sup> : *La vie scolaire et universitaire*, 1<sup>er</sup> chapitre : *Le droit à l'éducation*, article 3 : « La Nation se fixe comme objectif de conduire d'ici dix ans l'ensemble d'une classe d'âge au minimum au niveau du certificat d'aptitude professionnelle ou du brevet d'études professionnelles et 80 % au niveau du baccalauréat. Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation reconnu doit pouvoir poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau. L'État prévoira les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de scolarité qui en découlera ».

2 - Il s'agit de jeunes qui poursuivent leur scolarité dans d'autres académies ou dans l'enseignement privé. Une faible part concerne des enfants qui suivent un enseignement à distance pour des raisons d'hospitalisation ou qui appartiennent à des familles itinérantes. Enfin, le chiffre tient compte également des décès.

## Encadré n° 1 : La Base Élèves Académique (BEA)

La BEA est une base de données constituée à partir des saisies d'informations réalisées à l'aide du logiciel de Gestion des Élèves et des Personnels (GEP) dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et dans certains établissements privés. Elle est exploitée par la Division des Etudes et de l'Évaluation Prospective (DEEP) du Rectorat de l'académie à des fins de pilotage régional de l'appareil éducatif. Cette base de données compte 123 variables mais seule une partie d'entre elles (15 au total) fait l'objet d'une saisie obligatoire. Il s'agit des informations suivantes :

- identifiant de l'élève
- code relatif au module élémentaire de formation (MEF) sur 1 caractère qui permet de déterminer la nature du MEF : national, académique, national à gestion académique
- variable permettant de réaliser une exploitation statistique à partir du MEF (sur 9 caractères permettant, à raison d'un caractère par élément d'information, d'identifier : le degré d'enseignement, le cycle d'enseignement, le dispositif de formation, la classe, la filière du 2<sup>nd</sup> cycle général et technologique, la série du Bac général et technologique, la catégorie de spécialité, le domaine de spécialités et le groupe de spécialité)
- code gestion du MEF sur 11 caractères permettant d'identifier le dispositif, la spécialité de formation, la durée du dispositif, l'année dans le dispositif et la nature du MEF
- code gestion de la spécialité sous un format court permettant de retrouver la famille d'appartenance de celle-ci
- identifiant de l'établissement d'enseignement
- code relatif au statut de l'établissement : public ou privé
- nom de l'élève
- prénom de l'élève
- « code division » qui correspond à un code attribué par l'établissement à chaque classe qu'il gère (sans aucune homogénéisation nationale ni même académique)
- régime scolaire de l'élève (externe, demi-pensionnaire, interne, etc.)
- sexe de l'élève
- nationalité de l'élève
- département de naissance de l'élève
- année et mois de naissance de l'élève.

La lecture de cette liste montre d'emblée que certaines variables clés dans l'analyse de la réussite scolaire des élèves peuvent ne pas être renseignées, alors qu'elles constituent des indicateurs directs et indirects des conditions de vie de l'élève et de ses possibilités d'accès à la culture dans son environnement familial et social. Les travaux d'étude se voient donc circonscrits, en particulier lorsqu'il s'agit de descendre à des niveaux fins d'observation et à de échelles géographiques fines.

Ajoutons encore que s'il est facile d'écarter les variables qui comportent un grand nombre de valeurs manquantes dans une table, il est plus délicat, voire impossible de vérifier si l'information présente est bien à jour. Ces remarques contraignent donc à manier avec précaution certains résultats des exploitations issues de la BEA.

En ce qui concerne le logiciel GEP, il est aujourd'hui considéré comme obsolète (problèmes d'ergonomie, de compatibilité avec les nouveaux matériels notamment). Une application moderne sur Internet, nommée SCONET, devrait le remplacer prochainement. Son déploiement est prévu dans tous les EPL pour la rentrée scolaire 2006. Cette application permettra la gestion d'un ensemble de données (base Elèves, gestion financière, bourses, gestion des absences, etc.).

**Tableau n° 1 : Répartition des sorties précoces par niveau de formation selon le sexe (établissements publics seuls)**

Niveaux de formation	Garçons		Filles		Ensemble		Part des filles (%)
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
6 <sup>ème</sup> (générale, SEGPA)	17	1,6	13	1,4	30	1,5	43,3
5 <sup>ème</sup> (générale, SEGPA)	13	1,2	13	1,4	26	1,3	50,0
4 <sup>ème</sup> (générale, SEGPA)	50	4,7	49	5,4	99	5,1	49,5
<b>3<sup>ème</sup> (générale, technologique, d'insertion, d'accueil et de préparation à la voie professionnelle et SEGPA)</b>	<b>461</b>	<b>43,5</b>	<b>348</b>	<b>38,6</b>	<b>809</b>	<b>41,6</b>	<b>43,0</b>
<b>1<sup>ère</sup> année de BEP/CAP en 2 ans</b>	<b>396</b>	<b>37,4</b>	<b>329</b>	<b>36,5</b>	<b>725</b>	<b>36,5</b>	<b>45,4</b>
2 <sup>nde</sup> générale	44	4,2	68	7,5	112	5,8	60,7
1 <sup>ère</sup> (générale et technique, 2 <sup>ème</sup> année de BT)	78	7,4	81	9,0	159	8,2	50,9
<b>Ensemble</b>	<b>1 059</b>	<b>100,0</b>	<b>901</b>	<b>100,0</b>	<b>1 960</b>	<b>100,0</b>	<b>46,0</b>

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

BEP : Brevet d'Études Professionnelles

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

BT : Brevet de Technicien

Source : Académie de Nancy-Metz, BEA 2004.

Réalisation : OREFQ et DEEP et SAIO du Rectorat Nancy-Metz.

## Encadré n° 2 : La notion de sortie sans qualification

Selon la définition française officielle, sont considérés comme sans qualification scolaire les jeunes qui ont quitté le collège ou entamé un enseignement professionnel (CAP-BEP) sans accéder à l'année terminale de leur cycle de formation. Ces jeunes sont affectés aux niveaux VI et V bis de la nomenclature des niveaux de formation établie par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale en 1969. Cette définition exclut donc les jeunes qui ont continué leurs études jusqu'en dernière année du cycle de formation professionnelle sans décrocher le diplôme correspondant. Autrement dit, il ne faut pas confondre jeunes « non diplômés » (qui peuvent être de niveau V) et jeunes « sans qualification », même si l'accès à certains emplois peut être réduit chez les uns comme chez les autres.

Si les chiffres contradictoires avancés sur l'effectif des jeunes sans qualification attisent parfois des polémiques, cela tient déjà à la question de la définition de la notion elle-même, ainsi qu'au fait qu'il existe des limites inhérentes aux sources utilisées et aux raisonnements mis en œuvre pour estimer l'ampleur du phénomène.

Au plan national, deux types de statistiques fournissent la proportion de sortants sans qualification du système scolaire :

- Statistiques scolaires : la Division de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) du ministère de l'Éducation nationale produit chaque année le chiffre des jeunes sortants sans qualification. À la différence des services statistiques des académies, la DEP dispose de l'ensemble des BEA, ce qui lui permet de prendre en compte les phénomènes migratoires particulièrement perturbateurs quand on travaille à l'échelle régionale. Aux données compilées des BEA provenant de l'ensemble des académies, sont appliqués des coefficients de migrations inter académiques (et même des coefficients de migrations internationales) ; les sorties de la formation initiale par voie directe vers une entrée en formation initiale par la voie de l'apprentissage sont également prises en compte. La dernière publication de la DEP disponible sur le site Internet du ministère de l'Éducation nationale (*L'état de l'École*, collection Évaluation et statistiques, n°15, édition 2005) fait apparaître au niveau national une proportion de 6 % d'élèves (soit 50 000 personnes pour la métropole) qui achèvent leur formation initiale sans avoir terminé un second cycle professionnel de l'enseignement secondaire et sans avoir entrepris un second cycle général ou technologique. À cette proportion, s'ajoutent 1 à 2 % des jeunes qui abandonnent en cours de second cycle général et technologique, après une classe de Seconde ou de Première.
- Statistiques issues de l'Enquête Emploi de l'INSEE : réalisée depuis 1950, cette enquête représentative de toute la population métropolitaine permet de mesurer le chômage au sens du BIT et de fournir des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires etc. S'agissant des sortants sans qualification du système scolaire, ils sont estimés à l'aide de trois questions qui portent sur l'âge et l'année de fin des études, le niveau atteint et le type de diplôme détenu dans l'enseignement général (primaire ou secondaire) et technologique et professionnel (spécialité renseignée). Les proportions issues de l'Enquête Emploi sont cohérentes avec les statistiques scolaires.

Au plan académique, l'information complète n'est pas accessible immédiatement. D'une part, les migrations géographiques des élèves et de leur famille ne peuvent pas être mesurées et biaisent les résultats bruts. D'autre part, côté sources externes, il n'existe aucun équivalent régional de l'Enquête Emploi. Les acteurs régionaux en sont donc réduits à faire des approximations sur la base des fichiers disponibles, en attendant d'avoir une information consolidée en provenance de l'administration centrale, laquelle est produite pour toutes les académies mais avec une année de décalage en raison du transfert des données sur l'apprentissage.

Au niveau européen, le seuil minimum de qualification retenu par l'Union et les organismes internationaux (voir à ce sujet les statistiques de l'OCDE accessibles sur Internet) se situe à l'obtention d'un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire (soit au Baccalauréat). « *En deçà de ce seuil, on considère que les jeunes risquent d'éprouver de sérieuses difficultés professionnelles et sociales* » (dans *L'État de l'École*, *opus cit.*). Selon cette définition, 18 % des jeunes Français âgés de 20 à 24 ans sont sans qualification (soit une proportion d'environ 10 % d'élèves qui ont atteint la fin du second cycle mais échoué à l'examen et qui se rajoutent aux 8 % précédemment cités).

dite de l'année 2003, à paraître au cours du premier semestre 2006) à 6 % des inscrits, soit un effectif d'environ 50 000 élèves pour la France métropolitaine (54 000 si l'on incorpore les DOM) et à 7 % pour l'académie de Nancy-Metz, soit un effectif d'environ 2 200 élèves.

En valeur absolue, l'effectif de 809 jeunes sans qualification issus d'une classe de 3<sup>ème</sup>, est à retenir ; il montre que des actions éducatives doivent être entreprises très en amont, au niveau du collège.

En valeur relative (rapport entre le nombre de sortants sans qualification et le nombre total d'inscrits, selon le cursus de formation ; cf. tableau n°2), la proportion de sortants sans qualification est de 3 % pour les classes de 3<sup>ème</sup>, 6 % pour les classes de 2<sup>nde</sup> professionnelle (correspondant à la 1<sup>ère</sup> année de BEP) et de 14 % pour les classes de 1<sup>ère</sup> année de CAP. Cette augmentation

de la proportion selon les filières atteste que l'orientation vers l'enseignement professionnel des élèves dont les performances scolaires sont insuffisantes pour un maintien en enseignement général et technologique ne permet pas en tant que telle d'endiguer toutes les sorties précoces.

Plusieurs interprétations peuvent être avancées pour expliquer ces résultats. On peut penser tout d'abord à un effet retard pour certains élèves (décalage dans le temps de l'abandon des études chez les enfants qui étaient déjà en difficulté scolaire au collège), puis à une difficulté d'adaptation aux exigences de l'enseignement professionnel (on reviendra sur ce point par la suite) ou encore à un problème de pauvreté socio-économique du milieu familial d'appartenance. Le tableau n°2 autorise à avancer ce dernier argument. Il fait apparaître l'impact des classes sociales des parents sur la poursuite des études des enfants. Ainsi, les élèves dont le parent

**Tableau n° 2 : Les sortants sans qualification des classes de 3<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> année de CAP et de BEP, selon la catégorie socioprofessionnelle agrégée du responsable en 2003/2004**

	Troisième			1 <sup>ère</sup> année de BEP			1 <sup>ère</sup> année de CAP		
	Sortants	Poursuite d'études	Total des inscrits	Sortants	Poursuite d'études	Total des inscrits	Sortants	Poursuite d'études	Total des inscrits
Effectif inscrit par filière	809	26 309	27 118	501	7 716	8 217	224	1 399	1 623
% sortants / non sortants par filière	3,0	97,0	100,0	6,1	93,9	100,0	13,8	86,2	100,0
<i>Répartition des effectifs selon la catégorie socioprofessionnelle (CS) du responsable n°1 (en %)</i>									
Agriculteur exploitant	0,7	1,7	1,7	0,6	0,7	0,6	0,0	0,7	0,6
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	4,2	5,7	5,7	3,6	4,6	4,5	2,2	4,0	3,8
Cadre, profession libérale	3,1	10,5	10,3	2,8	3,9	3,9	0,0	1,6	1,4
Profession intermédiaire	7,7	16,5	16,2	8,6	11,4	11,2	3,6	7,5	7,0
Employé	8,8	15,6	15,4	10,8	13,2	13,0	10,7	9,6	9,8
Ouvrier	38,7	37,3	37,4	41,9	47,7	47,4	42,9	49,9	48,9
Profession non renseignée	7,5	1,8	2,0	7,4	3,1	3,3	10,3	4,6	5,4
Personne sans activité	27,4	8,5	9,1	17,4	11,3	11,6	25,9	18,1	19,2
Retraité	1,9	2,4	2,4	7,0	4,2	4,3	4,5	4,0	4,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Académie de Nancy-Metz, BEA 2004.

Réalisation : OREFQ et DEEP et SAIO du Rectorat Nancy-Metz.

responsable n°1 est déclaré inactif ou sans profession renseignée<sup>3</sup>, tendent à sortir précocement du système éducatif pendant ou à l'issue d'une classe de 3<sup>ème</sup> ou de 1<sup>ère</sup> année de CAP ou de BEP. Une attention particulière serait donc à apporter aux jeunes en situation précaire au plan économique et social, qui sont de toute évidence fragilisés dans leur scolarité.

Mais quels déterminants contribuent le plus fortement à la production des sorties sans qualification ? Telle est la question posée par ces premiers résultats quantitatifs.

### **Le retard scolaire, la classe fréquentée, l'origine sociale et l'implantation de l'établissement d'accueil sont les quatre déterminants majeurs de la sortie sans qualification**

Afin de déterminer quels pouvaient être les facteurs susceptibles d'intervenir dans la sortie précoce de l'école, différentes analyses statistiques ont été réalisées sur les données relatives à l'ensemble des élèves présents dans la BEA en classe de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> année de CAP et de BEP (cf. encadré n°3). Ces analyses per-

mettent de conclure que pèsent fortement sur la sortie des élèves :

- le retard scolaire
- le type de classe suivie (par exemple pour la 3<sup>ème</sup>, le pourcentage de sortants sans qualification se situe à 1,3 % pour la classe de 3<sup>ème</sup> générale, 8,4 % pour la classe de 3<sup>ème</sup> technologique, 10,6 % pour les jeunes inscrits en 3<sup>ème</sup> préparant à la voie professionnelle ou en 3<sup>ème</sup> d'accueil, 14,9% pour les jeunes issus d'une 3<sup>ème</sup> SEGPA et enfin à 16,2% pour la classe 3<sup>ème</sup> d'insertion)
- la catégorie socioprofessionnelle du parent responsable n°1
- et le bassin d'éducation et de formation (BEF) d'implantation de l'établissement scolaire

Le graphique n°1 reproduit les résultats d'une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) réalisée sur la totalité des inscrits en classe de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> année de CAP et BEP. L'exploration menée concerne la sortie du système scolaire (et le fait d'être en emploi ou non au moment de la sortie) appréhendée à travers ses relations avec les caractéristiques individuelles suivantes : sexe, CSP du responsable n°1, type de classe suivie, BEF, ponctualité dans le cursus scolaire, taille de la famille, nationalité de l'élève et enfin le fait d'être boursier ou non.

3 - Très souvent, la profession du parent n'est pas renseignée lorsque le parent est en situation de chômage ou d'inactivité pour divers motifs (maladie, incarcération, etc.).



### Encadré n° 3 : Les variables retenues dans l'analyse

Dans le cadre de cette étude, les variables utilisées pour estimer l'effectif des sortants sans qualification scolaire et décrire leurs caractéristiques sociales sont les suivantes :

- le sexe
- la ponctualité dans les études (un élève est considéré comme « à l'heure », « en avance » ou « en retard » selon que son âge en différence de millésime est respectivement égal, supérieur ou inférieur à l'âge théorique de référence de la classe)
- le Bassin d'Education et de Formation (BEF) du dernier établissement d'accueil. Il y a 17 BEF dans l'académie de Nancy-Metz
- le type de 3<sup>ème</sup> suivie. Durant l'année scolaire observée (2003/2004), les classes de 3<sup>ème</sup> étaient structurées de la manière suivante : 3<sup>ème</sup> générale, 3<sup>ème</sup> technologique (elles accueillent les élèves qui se destinent à l'enseignement professionnel ; la majorité de ces jeunes s'orientera ensuite vers un BEP ou un CAP, puis éventuellement vers une 1<sup>ère</sup> professionnelle conduisant à la préparation d'un bac Pro), 3<sup>ème</sup> d'insertion (elles accueillent les élèves dont les difficultés scolaires ont été repérées par les enseignants durant la 6<sup>ème</sup>, la 5<sup>ème</sup> ou la 4<sup>ème</sup> ; ces jeunes s'orientent ensuite majoritairement vers la préparation d'un CAP dit « public prioritaire », pour lequel les pré requis scolaires sont plus modestes. On peut noter ici que les exigences à l'entrée d'un CAP peuvent varier fortement selon la discipline préparée), 3<sup>ème</sup> SEGPA (elles accueillent les élèves orientés par la Commission de l'éducation spéciale, du premier degré – CCPE – ou du second degré – CCSD – souvent sur la base d'une évaluation psychotechnique), 3<sup>ème</sup> d'accueil et 3<sup>ème</sup> de préparation à la voie professionnelle
- la filière professionnelle amorcée : BEP ou CAP
- le libellé du diplôme préparé et la spécialité de la formation suivie selon la nomenclature des spécialités de formation
- le motif de sortie de l'établissement scolaire quand il correspond à une sortie potentielle du système éducatif (les différents motifs de sortie ont été regroupés en 7 catégories : CDI, CDD, en recherche d'emploi, sans activité professionnelle, service national, stage de formation professionnelle, motif non renseigné). Rappelons que la sortie d'un élève est signalée par le dernier établissement d'accueil. Elle fait l'objet d'une vérification à la rentrée de l'année suivante grâce à l'appariement des fichiers de la BEA des années « n-1 » et « n ». L'élève présent dans les deux fichiers n'est plus considéré comme sortant ; soit il a été classé dans cette catégorie par erreur, soit il a changé d'avis durant l'été et opté pour une poursuite d'études. Mais un jeune qui s'inscrit dans une autre académie durant l'année « n » est toujours considéré comme sortant dans son académie d'origine pour l'année « n-1 ». Le parcours de ces faux sortants est difficile à suivre avec les systèmes d'information actuels. Ce processus de changement d'académie concerne des élèves dont la famille a déménagé ou résidant aux confins des limites régionales ; leur scolarisation dans un établissement de la région limitrophe est plus commode en terme de distance géographique que leur scolarisation dans un établissement de la région d'appartenance. Retenons que les sortants du système éducatif ne peuvent pas véritablement être décomptés. L'effectif des sortants, et par conséquent celui des sortants sans qualification, est en fait estimé.
- la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) du responsable n°1 de l'élève, qui est souvent le parent déclaré comme tel ou le tuteur légal lors de l'inscription de l'élève (la CSP a été regroupée en 8 catégories : Agriculteurs exploitants, Artisans, commerçants et chefs d'entreprise, Cadres et professions intellectuelles supérieures, Professions intermédiaires, Employés, Ouvriers, Retraités, Inactifs)
- le fait de percevoir ou non une bourse d'étude
- la nationalité de l'élève regroupée en deux catégories : français, étranger
- le nombre d'enfants dans la fratrie : de 1 à 7 enfants, élève compris.

La proximité des individus, compte tenu des différentes variables mentionnées, esquisse des profils de groupes distincts<sup>4</sup> :

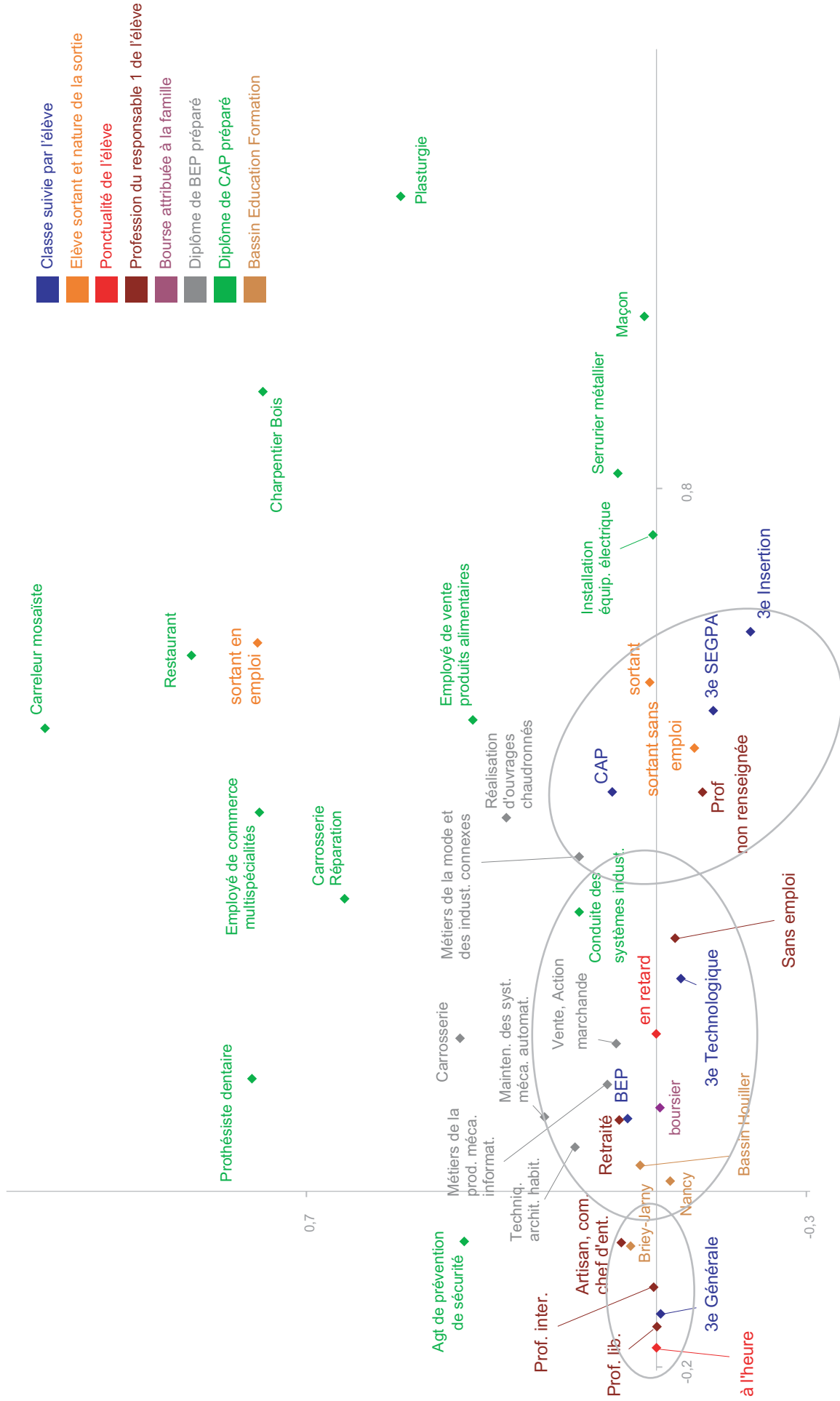
- à gauche de l'axe vertical, sont rassemblés les élèves plutôt « à l'heure » dans leurs études, plutôt inscrits en 3<sup>ème</sup> générale, dont le responsable n°1 exerce plutôt une profession libérale, une profession intermédiaire ou occupe un emploi d'Artisan, commerçant, chef d'entreprise.
- au centre du graphique, au croisement des axes, se situe un groupe réunissant des jeunes plutôt inscrits en 3<sup>ème</sup> technologique ou en 2<sup>nde</sup> professionnelle (d'où le lien avec la mécanique et le

commerce et la vente, qui sont des domaines de formation apparaissant dans le graphique), plutôt en retard scolaire, et dont le responsable n°1 est sans emploi ou retraité. Ces élèves sont plutôt boursiers.

- à droite de l'axe vertical du graphique apparaît le profil des jeunes en difficulté scolaire, plutôt inscrits en 3<sup>ème</sup> d'insertion, 3<sup>ème</sup> SEGPA ou en 1<sup>ère</sup> année de CAP ; l'activité professionnelle du responsable n°1 de ces élèves est non renseignée. Par ailleurs, la BEA signale que c'est plutôt parmi cette population que l'on retrouve les sortants de l'école et, qui plus est, ceux qui sortent plutôt sans emploi.

4 - Attention toutefois à ne pas stigmatiser les différentes populations de jeunes selon leur filière d'inscription. L'emploi de l'adverbe « plutôt » s'impose dans les commentaires, laissant subsister cette marge nécessaire autour des profils : par exemple, tous les jeunes inscrits en 3<sup>ème</sup> technologique ne sont pas en retard, de même que tous les jeunes inscrits en 3<sup>ème</sup> d'insertion ou en 3<sup>ème</sup> SEGPA ne sont pas sortants sans qualification, etc.

**Graphique n°1 : Les jeunes inscrits en classe de 3<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> année de BEP ou de CAP dans l'académie de Nancy-Metz (AFC)**



Source : Académie de Nancy-Metz, BEA 2004.  
 Réalisation : OREFQ et DEEP et SAIO du Rectorat Nancy-Metz.

## La corrélation entre l'attractivité d'une formation et la proportion de sortants sans qualification, du moins au niveau des entrées en CAP et en BEP, est très faible

Les traitements appliqués aux données de la BEA montrent que certains facteurs pris isolément n'expliquent que modestement, la sortie sans qualification. Il en est ainsi de l'attractivité des formations mesurée à travers le choix d'orientation des élèves et de leur famille, ce qui contredit une représentation très largement partagée. Des tests ont été pratiqués sur les données relatives aux inscrits en 1<sup>ère</sup> année de CAP et de BEP. On constate tout d'abord une variation de la proportion de sortants précoces selon la spécialité de formation suivie (cf. tableaux n°3 et 4). Nous avons émis l'hypothèse

d'une influence forte de l'orientation scolaire sur cette variation. Ainsi, moins une formation serait demandée par les élèves et leur famille et plus le risque d'abandon prématuré serait élevé ; inversement, plus une formation serait difficile d'accès (en raison d'un nombre de places insuffisant par rapport à la demande sociale) et plus les élèves tendraient à se maintenir en formation (raisonnement selon lequel un individu tient plus à ce qu'il a durement acquis !). Il n'en est rien.

Les tests de corrélation montrent qu'il n'existe qu'un très faible lien entre les deux indicateurs. En conclusion, il faut donc admettre que le fait de satisfaire son premier vœu ne garantit pas la poursuite de la scolarité. Certains jeunes, qui se sont volontairement orientés vers telle ou telle formation, la découvrent dans toute sa réalité à l'occasion de stages pratiques ou durant leur formation en établissement et s'aperçoivent qu'elle

**Tableau n°3 : Proportions des sortants sans qualification et taux de pression pour les premières années de BEP en 2003/2004**

Intitulé du BEP	Effectif inscrits	Effectif sortants	Part des sortants (%)	Taux de pression (%)
Métier de la comptabilité	830	60	7,2	0,8
Métiers du secrétariat	997	56	5,6	1,0
Alimentation	77	2	2,6	1,8
Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	476	26	5,5	1,2
Carrosserie	113	9	8,0	1,4
Maintenances des véhicules automobiles	338	6	1,8	1,7
Finition	45	5	11,1	1,4
Techniques de l'architecture et de l'habitat	126	7	5,6	1,3
Techniques des métaux, du verre et des matériaux de synthèse du bâtiment	43	5	11,6	0,4
Techniques du géomètre et de la topographie	24	1	4,2	0,7
Techniques du gros œuvre et du bâtiment	40	4	10,0	2,0
Travaux publics	12	1	8,3	1,3
Bois et matériaux associés	178	8	4,5	1,2
Métiers des industries de procédés : industries chimiques, bio-industries, traitement des eaux, industries papetières	45	0	0,0	1,1
Vente-action marchande	957	76	7,9	1,6
Installateur-conseil en équipement électroménager	74	4	5,4	0,4
Maintenance des équipements de commande des systèmes industriels	34	3	8,8	0,5
Métiers de l'électronique	245	4	1,6	1,3
Métiers de l'électrotechnique	938	41	4,4	1,1
Techniques des installations sanitaires et thermiques	166	8	4,8	1,5
Techniques du froid et du conditionnement de l'air	42	0	0,0	1,2
Bioservices	165	16	9,7	0,6
Métiers de la communication et des industries graphiques	23	2	8,7	1,6
Maintenance des systèmes mécaniques automatisés, option B : fabrication de pâtes, papiers, cartons	12	0	0,0	1,0
Mise en œuvre des matériaux plastiques et composites	37	4	10,8	0,8
Agent de maintenance de matériels	40	0	0,0	1,3
Maintenance des systèmes mécaniques automatisés	377	23	6,1	1,0
Métiers de la production mécanique informatisée	492	34	6,9	0,9
Carrières sanitaires et sociales	561	15	2,7	2,4
Réalisation d'ouvrages en chaudronnerie, structures métalliques	218	29	13,3	0,8
Métiers de la mode et des industries connexes	244	30	12,3	0,9
Conduite et services dans le transport routier	74	0	0,0	1,7
Logistique et commercialisation	174	22	12,6	1,2
<b>Ensemble</b>	<b>8 217</b>	<b>501</b>	<b>6,1</b>	<b>-</b>

Source : Académie de Nancy-Metz, BEA 2004. Réalisation : OREFQ et DEEP et SAIO du Rectorat Nancy-Metz

Remarque : le coefficient de corrélation  $r$  entre les deux variables (proportion de sortants et taux de pression) est de 0,3140. Cette corrélation est très faible.



**Tableau n°4 : Proportions des sortants sans qualification et taux de pression pour les premières années de CAP en 2003/2004**

Intitulé du CAP	Effectif inscrits	Effectif sortants	Part des sortants (%)	Taux de pression (%)
<b>Ensemble des CAP dits pour public prioritaire dont...</b>	<b>1 384</b>	<b>196</b>	<b>14,2</b>	<b>-</b>
Agent polyvalent de restauration	62	8	12,9	1,2
Cuisine	22	1	4,5	3,5
Employé technique de collectivité	186	24	12,9	1,3
Restaurant	12	2	16,7	2,3
Services hôteliers	24	1	4,2	1,3
Carrosserie réparation	18	2	11,1	4,1
Maintenance des matériels, option matériels de parcs et jardin	7	1	14,3	1,6
Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules particuliers	19	1	5,3	2,7
Mécanicien d'engins de Travaux Publics	7	-	-	3,3
Peinture en carrosserie	34	1	2,9	1,9
Carreleur mosaïste	7	1	14,3	1,3
Installateur sanitaire	38	4	10,5	1,6
Maçon	51	13	25,5	1,9
Maintenance des bâtiments de collectivité	8	-	-	2,0
Peintre-applicateur revêtements	57	7	12,3	1,6
Charpentier bois	13	3	23,1	0,4
Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	54	6	11,1	1,5
Employé de commerce multispecialités	42	5	11,9	2,1
Employé de vente spécialisé, option A : produits alimentaires	77	12	15,6	2,0
Employé de vente spécialisé, option B : produits d'équipements courants	59	10	16,9	3,3
Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	13	1	7,7	2,9
Installation des équipements électriques	69	14	20,3	1,0
Installateur thermique	5	1	20,0	nr
Maintenance et hygiène des locaux	47	10	21,3	0,6
Construction d'ensembles chaudronnés	51	7	13,7	1,1
Plasturgie	16	4	25,0	0,9
Serrurier métallier	138	29	21,0	1,1
Conduite systèmes industriels	147	15	10,2	1,0
Couture flou	25	1	4,0	0,9
Prêt-à-porter	35	4	11,4	1,0
Tailleur dame	12	5	41,7	0,3
Agent d'entreposage et de messagerie	34	4	11,8	1,0
<b>Ensemble des autres CAP dont...</b>	<b>239</b>	<b>28</b>	<b>11,7</b>	<b>-</b>
Arts et techniques du verre, option tailleur graveur	14	-	-	0,3
Arts et techniques du verre, option verrier à main	8	2	25,0	0,8
Tailleur de pierre, marbrier du bâtiment et de la décoration	11	-	-	0,8
Ebeniste	29	-	-	0,9
Employé technique de laboratoire	18	2	11,1	0,3
Equipement connectique contrôle	7	-	-	nr
Agent de prévention et de sécurité	32	1	3,1	2,3
Prothésiste dentaire	15	1	6,7	2,7
Coiffure	30	2	6,7	4,0
Arts de la broderie	12	2	16,7	0,3
Conduite des systèmes industriels option 2 ; Fabrication assemblage	4	-	-	nr
Conduite des systèmes industriels option 5 : production et transformation des métaux	25	1	4,0	nr
Tapissier d'ameublement en garniture et décor	11	1	9,1	0,6
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion	10	8	80,0	nr
Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	7	7	100,0	nr
Spécialités pluritechnologiques des transformations	1	-	-	nr
<b>Ensemble des CAP</b>	<b>1 623</b>	<b>224</b>	<b>13,8</b>	<b>-</b>

Source : Académie de Nancy-Metz, BEA 2004. Réalisation : OREFQ et DEEP et SAIO du Rectorat Nancy-Metz

Remarque : le coefficient de corrélation  $r$  entre les deux variables (proportion de sortants et taux de pression) est de 0,32009. Cette corrélation est très faible.

ne correspond pas véritablement à leurs attentes. Pour d'autres jeunes, il se peut également qu'un ensemble de facteurs diffus quand il sont pris séparément mais efficaces quand leurs effets se cumulent finissent par empêcher la poursuite de la formation ; on pense à la qualité de la prise en charge dans l'établissement d'accueil (variable selon la taille de l'établissement, le personnel d'encadrement disponible, le type de suivi pédagogique et éducatif mis en œuvre, etc.) mais aussi à des contraintes externes liées par exemple à l'éloignement géographique du lieu de formation par rapport à la commune de résidence (d'où un internat imposé, etc.).

Enfin, certaines sorties sans qualification (celles de jeunes qui veulent devenir maçons par exemple) résultent probablement d'une réorientation vers l'apprentissage. Mais cette hypothèse ne peut malheureusement pas être vérifiée en raison de l'inexistence d'une base de données sur les apprentis, que l'on puisse rapprocher de la BEA à l'échelle régionale.

## La répartition géographique de l'ensemble des sortants sans qualification en 2003/2004

L'un des objectifs du travail d'analyse était de rendre compte de la répartition géographique des sortants sans qualification. Sur la carte n°1, les sortants de l'année 2003/2004 sont localisés en fonction du BEF

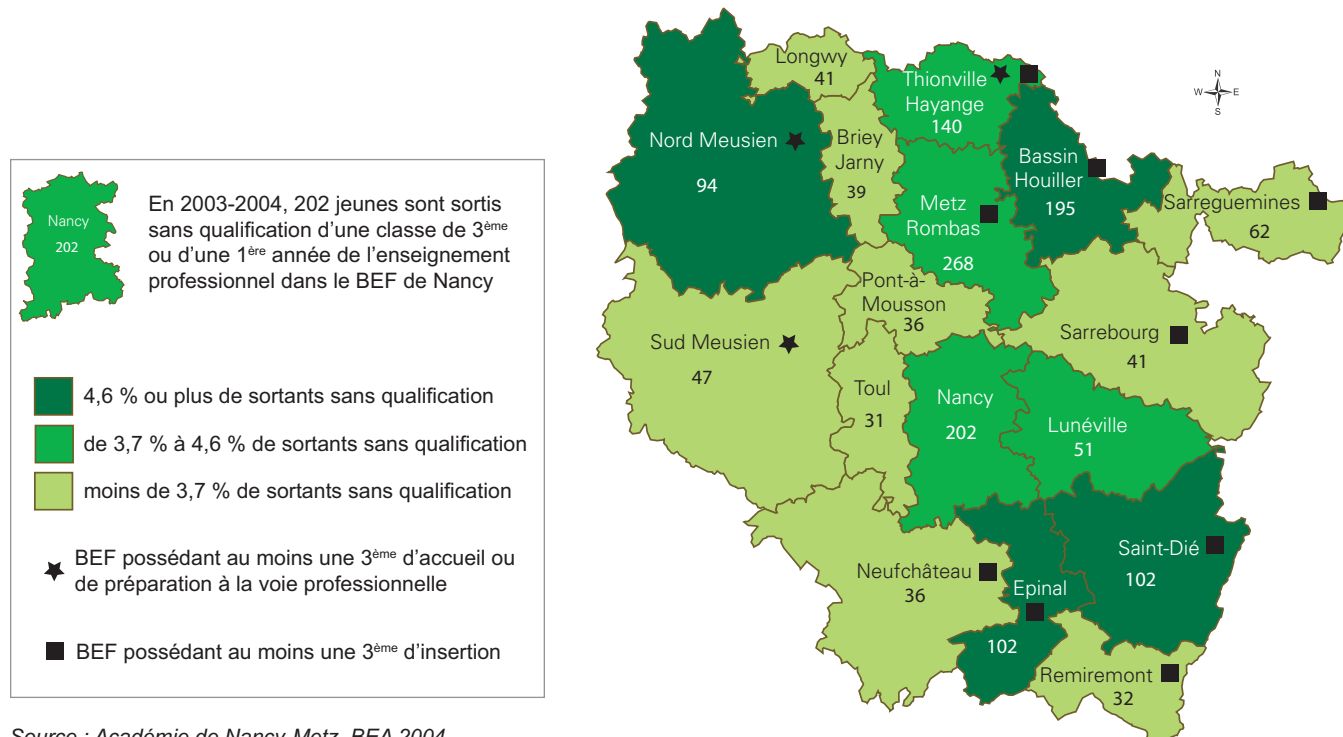
### Note méthodologique pour la lecture des tableaux n°3 et 4 :

Le **taux de pression** se calcule en rapportant le nombre d'élèves ayant demandé la formation à l'issue de la 3<sup>ème</sup> en vœu principal au nombre de places totales ouvertes dans la formation demandée.

Le **coefficient de corrélation** mesure la qualité de la relation linéaire entre deux variables aléatoires. Sa valeur oscille entre -1 et +1. Plus il s'approche de l'une ou l'autre de ces bornes et plus on considère que le lien entre les deux variables est fort. Si les deux variables sont indépendantes, alors le coefficient est proche de 0. Notons que généralement, la corrélation est considérée comme étant forte lorsque le coefficient se situe entre 0,8 et 1 ou entre -0,8 et -1, et faible lorsque le coefficient se situe entre 0,5 et 0,8 ou entre -0,5 et -0,8.

d'implantation du dernier établissement fréquenté. Les BEF qui comptent le plus de jeunes sans qualification sortis durant l'année scolaire observée sont par ordre décroissant ceux de Metz-Rombas, Nancy, Bassin houiller et Thionville-Hayange, en cohérence avec le poids respectif de ces bassins dans la population scolarisée en classe de 3<sup>ème</sup> et en 1<sup>ère</sup> année de CAP et de BEP.

**Carte n°1 : Localisation géographique des sortants sans qualification issus des classes de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> année de CAP et de BEP, en 2003/2004**



Source : Académie de Nancy-Metz, BEA 2004.  
Réalisation : OREFQ et DEEP et SAIO du Rectorat Nancy-Metz.

Deux remarques peuvent être exprimées à propos de l'apparente faiblesse de certains effectifs de sortants sans qualification, eu égard aux données externes produites à l'aide d'autres sources, comme celles sur les jeunes en contact avec le réseau d'accueil des Missions locales et PAIO de Lorraine.

Tout d'abord, se voit confirmé ici le constat de sorties sans qualification qui se font par « petites grappes » disséminées sur l'ensemble du territoire régional, ce qui pose un problème quand il s'agit d'allouer des moyens de prévention de ces sorties précoces. Ensuite, comme le montre le tableau n°5, les proportions de sortants sans qualification sont plus importantes dans les BEF proposant un accueil en 3<sup>ème</sup> d'insertion (Metz-Rombas, Bassin houiller, Epinal ou Saint-Dié) ; inversement, les proportions diminuent fortement dans certains BEF où il n'y a aucune filière destinée à accueillir les élèves les plus en difficulté (Lunéville, Longwy, Briey-Jarny par exemple). Cette hiérarchie reflète donc partiellement la structure par filière. Cela dit, certains BEF comme ceux de Sarrebourg et Neufchâteau parviennent à contenir la proportion de sortie précoce alors même qu'ils proposent un accueil en 3<sup>ème</sup> d'insertion. Les informations contenues dans la BEA ne permettent pas d'explorer plus avant ces disparités.

**Tableau n°5 : Proportions des élèves inscrits et des sortants sans qualification des classes de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup> année de CAP et de BEP selon le BEF, en 2003/2004 (en %)**

BEF	Part des inscrits (en %)	Part des sortants sans qualification (en %)
Metz-Rombas	16,8	17,6
Nancy	13,8	13,3
Bassin houiller	11,1	12,8
Thionville-Hayange	9,4	9,2
Epinal	5,7	6,7
Saint-Dié	5,2	6,7
Nord Meusien	4,9	6,2
Sarreguemines	4,5	4,1
Lunéville	4,0	3,4
Sud Meusien	3,6	3,1
Longwy	3,6	2,7
Sarrebourg	3,4	2,7
Briey-Jarny	3,2	2,6
Neufchâteau	3,0	2,4
Pont-à-Mousson	2,8	2,4
Remiremont	2,7	2,1
Toul	2,3	2,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Académie de Nancy-Metz, BEA 2004.  
Réalisation : OREFQ et DEEP et SAIO du Rectorat Nancy-Metz.

La seconde remarque porte davantage sur un processus d'accumulation à l'échelle d'un territoire, que les données produites sur une seule année scolaire ne permettent pas de révéler. En détournant le vieil adage « les petits ruisseaux font les grandes rivières », on peut avancer que le travail discret mais régulier de production d'un effectif réduit finit sur un laps de temps plus long (par exemple cinq ans) par créer une population plus importante, que les territoires de résidence ont plus ou moins de capacité de gérer.

## Conclusion

Le travail présenté ici confirme des connaissances établies par la sociologie de l'éducation et invite à abandonner certains clichés simplistes ou réducteurs sur la question des sorties sans qualification. L'analyse des données quantitatives de l'académie de Nancy-Metz a montré l'importance des facteurs socioéconomiques dans la production de l'échec scolaire. Les quatre déterminants clés de la sortie sans qualification sont avant tout autre le retard scolaire accumulé par le jeune, la classe qu'il fréquente, l'appartenance sociale de la famille et l'implantation géographique de l'établissement d'accueil. Le genre n'entre pas en ligne de compte dans l'explication des sorties sans qualification (ce qui ne signifie pas que les formations professionnelles ne sont pas fortement sexuées). De même qu'il n'existe pratiquement pas de corrélation entre la désaffection apparente à l'égard d'une formation et la sortie sans qualification.

En s'emparant de cette question de la sortie sans qualification du système scolaire, les acteurs publics ont affirmé leur volonté d'agir collectivement en faveur des jeunes issus de milieux sociaux précarisés. Les mesures prises récemment par le gouvernement (contrat « jeune en entreprise », service civil volontaire ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans et en difficulté, école de la deuxième chance, etc.) viennent compléter les dispositifs existants visant l'accès des jeunes à une première qualification. En Lorraine, les acteurs régionaux ont exprimé leur souhait d'améliorer leurs relations interinstitutionnelles pour garantir une meilleure coordination des interventions. Il s'agirait au niveau local de resserrer les liens entre les établissements scolaires, la MGI, les milieux associatifs gravitant autour de l'école, le réseau d'accueil des jeunes et les autres intermédiaires de l'emploi et de la formation. Concrètement, dès le début de l'année 2006, certains territoires lorrains (le nord meusien et les bassins d'emploi de Neufchâteau, de Sarreguemines et de Briey) devraient

s'engager dans des actions offensives qui mobiliseront aussi bien les représentants du ministère de l'Éducation nationale que les DDTEFP et les Délégués territoriaux du Conseil régional. Il sera ainsi procédé au dénombrement des jeunes sans qualification présents sur le territoire et à un recensement des dispositifs opérationnels pour leur prise en charge (accès à des Ateliers pédagogiques personnalisés - APP - par exemple). De nouvelles propositions d'action qui s'inscrivent dans des cadres existants tels que le CIVIS seront également formulées. Des résultats significatifs sont donc à espérer.

## Pour plus d'informations ...

### Éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr/>

et la rubrique Evaluation et statistiques :

<http://www.education.gouv.fr/stateval/default.htm>

### OCDE

<http://www.oecd.org>

## Brèves

Deux études récentes de la DRTEFP Lorraine ont retenu notre attention :

### ✓ Les déclarations de maladies professionnelles en Lorraine (années 2001 et 2004).

Approches régionale et départementale.

Décembre 2005

L'étude participe d'un souci d'éclairage statistique de la situation lorraine, à la double échelle régionale et départementale, en matière de maladies professionnelles déclarées, en 2004 par comparaison avec 2001. Indépendamment des limites non négligeables de la source (basée sur des déclarations), la région est concernée à 90% par 4 tableaux de Maladie Professionnelle sur les 98 de la nomenclature : les Troubles Musculo-Squelettiques, les affections du rachis lombaire liées à la manutention, les maladies consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante et les surdités. Les déclarations se sont accrues de 45% en 5 ans. Au-delà des données brutes, des tentatives de mise à jour des liens avec des variables quantifiables sont proposées : notamment par croisement avec les secteurs d'activité, le sexe, l'âge. La faiblesse des informations sur les métiers occupés antérieurement par l'individu n'a pas permis de pousser plus avant ce travail. Une actualisation statistique de cette exploitation devrait être effectuée cette année.

#### Auteurs :

#### SEPES :

Martine Bazart, Christine Jakse, Marie-Thérèse L'Huillier

#### Inspection Médicale de Lorraine :

Docteur Brigitte Poupel, Monique Barba

### ✓ Égalité professionnelle. Négociation dans des établissements lorrains de 50 salariés ou plus.

Février 2005

L'objectif du travail a consisté à vérifier la réalité de la mise en application de la loi Génisson (2001) sur l'égalité professionnelle dans des établissements lorrains de 50 salariés et plus. Sur la base de l'examen systématique des 42 rapports de situation comparée en Meuse en 2001 exigés par l'Inspection du Travail, et de la recherche d'une présence d'une dimension *égalité professionnelle hommes / femmes* dans les 810 accords collectifs signés en 2001 en Meurthe-et-Moselle et en Moselle, il apparaît clairement que la loi est appliquée de façon très marginale. Ce travail documentaire est en cours de prolongement par l'exploitation d'une série d'entretiens auprès des représentants de salariés et des représentants patronaux d'une vingtaine d'établissements pour mieux cerner les raisons de ces résultats. Plus généralement, c'est l'ensemble de l'obligation annuelle de négocier qui a été interrogé.

#### Auteurs :

#### SEPES :

Martine Bazart, Christine Jakse, Marie-Thérèse L'Huillier

#### Pour en savoir plus...

Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP)

10 rue Mazagran - BP 676

54063 Nancy cedex

Tél : 03.83.30.89.20

<http://www.sdtefp-lorraine.travail.gouv.fr>